

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le six du mois de décembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

Sont présents : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Elisabeth CAUSSIDERY, Jennifer BENAYAD, Messieurs Emmanuel FRANCHINI, Philippe CHAPUIS, Jean-François PERROT, Vincent LAITHIER, Joël VIONNET, Jean-Sébastien GRESARD.

Absents Excusés : Messieurs Loïc BARTHET et Julien LAURENT.
Procuration de Mr Julien LAURENT à Mr Philippe CHAPUIS.

Secrétaire de séance : Monsieur Joël VIONNET.

1/ Approbation du Compte Rendu du 25 Octobre 2021

Le Procès-verbal du 25 Octobre 2021 est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

2/ Créance en non-valeurs

Lorsque que des factures dues par des administrés sont réglées avec un écart négatif et que la somme due est minime, la perception ne peut entamer de procédure de régularisation. Pour cette raison, la commune doit annuler cette dette de 9.35€ sur le budget Eau.

Le conseil valide à l'unanimité des présents soit 10 voix pour.

3/ Convention – Tarifs Pizzas

À ce jour, deux commerçants ambulants ont signé une convention avec la commune pour venir vendre leurs produits sur le parking vers la mairie. Suite à la demande d'un troisième commerçant pour venir vendre des pizzas, il y a lieu d'établir également une convention avec ce dernier afin de définir les modalités d'interventions et le tarif annuel. Madame le Maire suggère le même tarif que pour les deux autres commerçants. Le conseil valide la proposition à l'unanimité, soit 10 voix pour.

4/ Travaux voiries

Conformément à une possibilité qui nous est offerte par le règlement, la municipalité peut imposer une protection sur les travaux de voiries réalisés récemment, à savoir interdire toutes interventions sur le domaine public, qui résulterait d'une demande d'un particulier sauf cas de force majeure, ceci pour une durée déterminée. Le but étant d'éviter de dégrader ce qui vient d'être réalisé. Après discussion, la durée choisie par le conseil est cinq années. La décision est validée à l'unanimité, soit 10 voix pour.

5/ Nomenclature M57

Jusqu'à présent, nos budgets étaient régis selon la nomenclature M49 (ce qui correspond à une forme de classification des différents critères en matière comptabilité du budget). Afin d'anticiper les changements à venir, liés à la fermeture de la perception de Mouthe et dans le but d'harmoniser avec ce qui se fait déjà dans d'autres communes, Madame la Perceptrice nous a suggéré de passer de la nomenclature M49 à la nomenclature M57 pour les budgets bois et général, le budget eau restant pour l'instant en nomenclature M49. Ces modifications de classifications n'entraînent pas de différences sur les résultats globaux, il s'agit seulement d'une nouvelle approche budgétaire qui entrainera un temps d'adaptation nécessaire pour assimiler la nouvelle nomenclature. Ceci étant une évolution souhaitée par l'administration, le conseil valide à l'unanimité, soit 10 voix pour.

6/ Travaux vitres église

Suite au violent orage de grêle du printemps dernier, un certain nombre de vitres de l'église, orienté côté Fourcatier, ont été cassées. Une déclaration de sinistre a été faite.

Deux hypothèses ont été étudiées pour remettre en état ces fenêtres :

-La première, remplacer seulement les carreaux cassés, sachant que les cadres étaient très vétustes. Le devis pour cette hypothèse s'élève à 3000€ TTC.

-La deuxième était de profiter de cet incident pour changer également les cadres et donc repartir avec du neuf et de plus grands carreaux. Le devis pour cette deuxième solution s'élève à 12 000€ TTC.

Après négociation avec l'assureur, la prise en charge pour la deuxième solution s'élève à 9 390€. Le reliquat se partage pour moitié pour moitié pour Saint-Antoine, un quart pour Fourcatier Maison Neuve et un quart pour Touillon-Loutelet.

La deuxième hypothèse est retenue, le conseil valide à l'unanimité ce choix, soit dix voix pour.

7/ Bois – Etat d'assiette 2022

-Il est programmé pour la campagne à venir d'intervenir dans les parcelles C et T à hauteur d'environ 250 m³, en formule préventive. Le conseil valide la proposition, 10 voix pour.

-Suite à la rencontre du 19 octobre 2021 avec les responsables de l'ONF concernant l'obligation de faire gérer par leurs services la partie non soumise de nos forêts, une réflexion est en cours, sachant que la commune n'a que très peu de marges de manœuvre sur ce dossier.

8/ Questions diverses

- Colis de Noël aux anciens du village : La distribution s'effectuera le samedi 18 décembre. Il y a cette année 40 personnes qui ont plus de 70 ans.
- Spectacle de Noël des enfants : vu la conjoncture sanitaire, le traditionnel spectacle de Noël n'a pu cette année encore être organisé, néanmoins un petit spectacle se tiendra à la salle des fêtes le 12/12/2021. Et à l'issue de celui-ci le père Noël passera pour distribuer les cadeaux aux enfants.
- Courrier de M. Norbert Charpy : Dans un courrier adressé à la municipalité, M. Charpy propose ses services pour apprendre le jeu des échecs et également jouer avec les personnes désireuses de partager cette passion. Pour se faire, M. Charpy aurait besoin d'une salle de plein pied. La proposition est bienvenue. Un contact va être pris avec M. Charpy, afin de voir comment peut être envisager cette initiative.
- Le prochain bulletin municipal devrait être distribué fin janvier 2022.
- Un avis défavorable a été émis par la commission sécurité pour la continuation de l'exploitation du chalet du Père Dampt, rue du Roachat. Le rapport est transmis au gestionnaire du lieu.
- La collecte des ordures ménagères va être un peu modifiées à partir du 1^{er} janvier 2022. Elle aura toujours lieu tous les 15 jours, mais les bacs verts seront collectés le lundi et les bacs jaunes le mardi.
- Travaux de voiries : Suite à la réception des travaux entrepris ce printemps, deux réserves ont été émises. En effet, il reste une partie des marquages au sol à effectuer, et le plateau surélevé sur la départementale D9 devra être modifié car non satisfaisant.
- Travaux fromageries : Le projet de magasin de la fromagerie de Saint Antoine- Les Hôpitaux à Saint-Antoine n'avançant pas beaucoup, une relance va être faite par madame le Maire afin d'essayer de faire progresser le dossier. Cet état de fait bloque également la municipalité dans son projet d'aménagement de la partie arrière du bâtiment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.